



Cession d'immobilisation avant cessation d'activité

Par **VincentR**, le **17/09/2020** à **14:39**

Bonjour,

ma problématique est relative à une vente d'actif avant la liquidation d'une SAS. Il s'agit d'une société qui n'a plus d'activité depuis 18 mois. Elle a dans ses comptes une seule immobilisation corporelle non amortie entièrement. L'associé de la société souhaiterait racheter cet actif avant la dissolution. Ceci semble une bonne idée car cela réduirait à presque 0 le boni de liquidation.

Le prix de cette vente doit-il être égal à la VNC de l'immobilisation + TVA?

Le cash ainsi injecté dans la société serait ensuite récupéré par les associés lors de la liquidation après paiement des dettes (TVA ...). Est-ce que cela est correct?

Merci,

Vincent.